

**Organisation d'une Réunion d'Information Préalable à une demande
de permis d'urbanisme pour un projet relevant de la catégorie B
- soumis à étude d'incidences sur l'environnement**

Conformément à l'article D.29.5 du Livre I du Code de l'Environnement, **la société anonyme ELIA ASSET, dont le siège social est situé boulevard de l'Empereur 20 à 1000 Bruxelles,** porte à la connaissance de la population qu'elle organise une réunion d'information préalable avant l'introduction d'une demande de permis d'urbanisme pour :

Le renforcement de la liaison aérienne 380kV existante entre les postes électriques de Gramme (Huy) et de Rimièrè (Neupré). Le projet consiste en :

- **Tirage d'un second terne ;**
- **Construction d'une transition ligne-câble pour le passage en liaison souterraine (double terne) à proximité immédiate du poste de Gramme ;**
- **Remplacement de certains pylônes et ajout d'un pylône dans le poste de Rimièrè ;**
- **Renforcement de structures (pylônes et fondations).**

Les communes désignées comme étant susceptibles d'être affectées sont celles sur lesquelles le projet est implanté, à savoir les villes et communes de Huy, Modave, Nandrin et Neupré, ainsi que les communes de Amay, Anthisnes, Engis et Tinlot situées dans un environnement proche.

Toute personne intéressée est invitée à assister à la Réunion d'Information Préalable qui sera organisée le 13 octobre 2021 à 19h à la salle sportive polyvalente « Espace des Templiers » située Rue Joseph Pierco, 4 à 4550 Nandrin. Cette réunion d'information a pour objet :

- de permettre au demandeur de présenter son projet ;
- de permettre au public de s'informer et d'émettre ses observations et suggestions concernant le projet ;
- de mettre en évidence et de permettre au public de mettre en évidence, le cas échéant, des points particuliers qui pourraient être abordés dans l'étude d'incidences ;
- de présenter et de permettre au public de présenter des alternatives techniques pouvant raisonnablement être envisagées par le demandeur afin qu'il en soit tenu compte lors de la réalisation de l'étude d'incidences.

Toute personne pourra dans un **délai de quinze jours** à dater du jour de la tenue de la réunion d'information émettre ses observations et suggestions destinées à la réalisation de l'Etude d'Incidence sur l'Environnement en les adressant par écrit au Collège communal de Nandrin (Place O. Musin, 1 à 4550 Nandrin) et en y indiquant ses nom et adresse ainsi qu'une copie au demandeur (Elia Asset S.A., Monsieur Frédéric Bertrand, Boulevard de l'Empereur, 20 à 1000 Bruxelles), lequel la communique sans délai à l'auteur de l'étude.

La réunion sera organisée dans le respect des mesures de sécurité visant à endiguer la pandémie du coronavirus. Le port du masque sera obligatoire lorsque les distances de sécurité ne pourront être garanties.